



Chapitre 2 : Comptes publics de la province d'Ontario

Audit de l'optimisation des ressources 2018

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Il incombe au Bureau de la vérificatrice générale de procéder à l'audit annuel des états financiers consolidés préparés par le gouvernement.
- Cet audit vise à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, c'est-à-dire sans erreurs ou omissions majeures

Pourquoi est-ce important?

- La vérificatrice générale a comme objectif d'exprimer une opinion sur le fait que les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).
- Une opinion sans réserve confirme que les états financiers consolidés sont fiables.
- Une opinion avec réserve signifie que la vérificatrice générale a des réserves quant à la conformité du gouvernement aux NCSP.

Ce que nous avons constaté

- La vérificatrice générale a conclu que les états financiers consolidés de l'exercice 2017-2018 donnent une image fidèle de la situation et sont exempts d'erreurs importantes.
- L'opinion sans réserve de cette année fait suite aux modifications comptables pertinentes apportées par le gouvernement actuel à l'égard de deux aspects clés des états financiers de la province afin de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) :
 - Il a constaté l'intégralité de la moins-value au titre de l'actif de retraite net lié au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, de manière à rendre compte du fait qu'il n'est pas autorisé par la loi à effectuer des prélèvements à même cet actif en date du 31 mars 2018.
 - Il a exclu les comptes du marché de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de la situation financière consolidée de la province en 2017-2018, et il a ajusté les soldes correspondants de 2016-2017. En outre, le gouvernement a mis fin à l'utilisation inappropriée de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés pour certains soldes comptabilisés par la SIERE liés à la réduction des tarifs d'électricité en 2016-2017.
- Nous recommandons encore que le Secrétariat du Conseil du Trésor avise notre bureau et demande notre opinion lorsqu'un cabinet comptable du secteur privé fournit des conseils comptables au gouvernement, et qu'il nous consulte lorsqu'un organisme gouvernemental prévoit faire appel à un même cabinet comptable du secteur privé pour obtenir à la fois des conseils comptables et des services d'audit.
- Le fardeau croissant de la dette (et l'absence de plans pour le gérer) soulève des préoccupations, comme c'est le cas depuis que nous avons fait état de ce problème pour la première fois, en 2011. La province doit présenter aux législateurs et au public des cibles à long terme pour gérer la dette actuelle et projetée de l'Ontario.
- La SIERE nous a récemment informés qu'elle nous nommerait à titre d'auditeur d'attestation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, et qu'elle rajusterait rétroactivement ses états financiers de 2016 et de 2017 afin d'y retirer les comptes du marché et de mettre fin à l'utilisation de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Les politiques comptables de la SIERE seront celles appliquées dans les états financiers audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Conclusions

Les états financiers consolidés de l'Ontario préparés par le gouvernement sont présentés fidèlement et conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.